

**1MA SESSIONE URDINARIA DI U 2026
REUNIONE DI I 20 E 21 D'APRILE DI U
2026**

**1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2026
REUNION DES 20 ET 21 AVRIL 2026**

2026/O4/011

**REPONSE DE MADAME LAUDA GUIDICELLI-SBRAGGIA A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME SANTA DUVAL
AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU**

OBJET : Installations sanitaires du collège Jean Nicoli à Propriano

Madame la Conseillère,

Je vous remercie pour votre question ainsi que pour votre engagement au sein du Conseil d'administration du collège Jean Nicoli.

Le dialogue avec les représentants des établissements est essentiel pour garantir un suivi attentif des besoins et un accompagnement adapté.

S'agissant des installations sanitaires du collège, je souhaite rappeler les éléments dont dispose aujourd'hui la Collectivité de Corse. Selon les informations transmises par l'établissement en octobre 2025, le collège compte :

- 6 sanitaires dédiés aux filles, dont 4 dans le bâtiment principal et 2 dans les modules extérieurs ;
- 4 sanitaires dédiés aux garçons, dont 2 dans le bâtiment principal, 2 dans les modules extérieurs, ainsi que 2 urinoirs ;
- 3 sanitaires mixtes, dont un accessible aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap.

Ces données montrent que la situation actuelle est plus fournie que celle évoquée dans votre question.

Je souhaite également rappeler que, dès 2023, les besoins exprimés par l'établissement ont bien été pris en considération par Madame Antonia LUCIANI et plusieurs scénarios ont été étudiés par nos services en lien étroit avec l'équipe de direction :

- création d'un nouveau bloc sanitaire,
- réorganisation interne,
- remplacement des modules.

Les conclusions partagées à l'époque n'avaient pas conduit à retenir ces options, notamment en raison de contraintes de surveillance, de maintenance et d'un apport limité au regard des équipements existants.

Dans ce contexte, je m'interroge sur les éléments que vous évoquez aujourd'hui, car aucun signalement récent, aucune anomalie, aucun dysfonctionnement, ni aucune demande formalisée n'a été transmise à nos services tant en 2024, qu'en 2025 ou depuis le début de l'année 2026. De même, les comptes rendus des conseils d'administration ne font pas apparaître de sollicitation nouvelle sur ce sujet.

Madame la Conseillère, soyez assurée que la Collectivité de Corse reste pleinement mobilisée aux côtés des établissements.

Nous prendrons par ailleurs attache avec l'établissement afin de clarifier les éléments évoqués dans votre question orale et de vérifier, le cas échéant, si une sollicitation actualisée doit être formalisée.

Mes équipes demeurent naturellement disponibles pour examiner et répondre à toute demande qui sera faite par l'établissement, avec responsabilité et transparence.

Je vous remercie !